

Brèves techniques sur la Protection Intégrée des cultures horticoles et des pépinières dans le Sud-Ouest
Pour permettre aux producteurs de mettre en place les LEVIERS AGRO-ÉCOLOGIQUES



Focus biocontrôle et pratiques alternatives

Des conseils pour mieux comprendre, anticiper et gérer ses stratégies



👉 Pépinières : des mesures prophylactiques à ne pas oublier

▶ C'est la période où les jeunes plants commencent à être rentrés : pensez à observer en détail vos végétaux et à bien vérifier s'il reste des œufs, des larves... qui n'attendent que l'augmentation des températures pour se développer, d'autant plus que la plantation sera tardive (≈ avril, début des températures optimales pour les ravageurs). « Mieux vaut traiter 20m² de jeunes plants que 2ha a posteriori ».

▶ C'est aussi la période pour désinfecter les tunnels extérieurs vides (structures, bâches...), par exemple avec des produits à base d'eau oxygénée (relativement sans danger, l'eau oxygénée se dégrade rapidement après application, sans laisser de résidus).

Exemples de produits : HUWA-SAN TR 50 (H₂O₂) de ROAM Technology, AGROXYDE II (H₂O₂ et acide peracétique) d'ACI, HYPEROX (acide peracétique, H₂O₂, acide acétique et surfactant) de LANXESS, OXEeback (H₂O₂) d'AGRISYMBIOSE...

Peu importe le produit utilisé pour désinfecter, il est recommandé de rincer les surfaces/supports/matériaux (ex : pots, bâches...) avant leur réutilisation :

- Pour éliminer les résidus s'il y en a (ex : ammonium quaternaire du DESOGERME SP VEGETAUX) ;
- Ou ne serait-ce que pour évacuer les germes / organismes neutralisés.

👉 Horticulture : attention aux départs des ravageurs

Pour contrer les ravageurs du printemps, prévoyez vos auxiliaires au plus tôt. Avec les températures assez douces, les pucerons et thrips sont encore là et peuvent redémarrer très rapidement ! Dans le cas où votre stratégie PBI n'est pas encore programmée et que des ravageurs sont déjà observés dans vos serres, pensez à agir dès maintenant en utilisant des produits de biocontrôle de contact comme le SPRUZIT EC PRO (pyréthrines naturelles et huile de colza), le LOVELL (huile de paraffine), l'ERADICOAT (dérivé de sucre) et le PREV'AM (huile essentielle d'orange), qui vous permettront de gagner du temps sans créer de toxicité sur les plantes pour les futurs auxiliaires.



Recherche et Développement de la filière



👉 Astredhor Sud-Ouest : résultats du dernier essai sur les biostimulants, bilan 2023

Contexte de l'étude : dans le cadre du programme régional Nouvelle-Aquitaine, une **gamme de biostimulants** a pu être testée comme les années précédentes sur une culture de **Poinsettia**. Le but de l'application de ces produits est d'**améliorer la reprise et l'enracinement** de cette culture qui est mise en place au creux de l'été et qui fait souvent face à des stress abiotiques importants.

Particularité de l'année 2023 : il est important de signaler que la culture a subi **dès le rempotage un stress nutritif involontaire** qui a été rapidement corrigé par la suite. Ce stress a en particulier pu **perturber l'action de certains biostimulants**, c'est pourquoi il est important d'en tenir compte pour l'analyse des résultats.



L'une des variables étudiées : pour résumer l'essai, une variable est intéressante à observer : le **nombre de pots que l'on doit surélever en septembre**. Le mois de septembre est un tournant pour la culture du Poinsettia : la principale période de stress (août) est passée, la culture est normalement implantée, d'ailleurs les applications de biostimulants se terminent à ce moment-là. La station étant équipée d'un arrosage en **subirrigation**, le **besoin de surélever des pots traduit un enracinement trop faible** de plantes, qui finissent a posteriori par être **noyées via les arrosages déclenchés par les besoins du plus grand nombre**.



Modalité considérée	Nb de pots surélevés courant septembre
M1 H2O -----	13%
M2 Osiryl -----	0%
M3 Basfoliar® Kelp Oligo-Max SL	3%
M4 Vici Myco D -----	0%
M5 SynCro Assur -----	20%
M6 Basfoliar Si SL -----	7%
M7 Instant TD + Vivisol -----	50%
M8 Baseos Liq Endo -----	0%
M9 Basfoliar Plantae BIO -----	0%
M10 Stim Pure Liquid -----	0%
M11 FFO -----	2%

En considérant l'ensemble des résultats obtenus, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- ▶ **Vici Myco D** et **Basfoliar® Kelp Plantae Bio** semblent offrir un avantage à la culture en 2022 et 2023.
- ▶ **Instant TD + Vivisol** donne des résultats négatifs deux années de suite.
- ▶ **Baseos Liq Endo** qui donnait toujours d'excellents résultats se retrouve dans la moyenne cette année. La fertilisation doit sans doute jouer un rôle clef pour l'utilisation de ce produit à base de microorganismes, le produit **Haifa Multicote™ Stim** est alors intéressant.
- ▶ **Osiryl**, **Basfoliar® Kelp Oligomax SL** et **Stim Pure Liquid** donnent des résultats finalement aléatoires d'une année sur l'autre, sans être négatifs lorsqu'ils sont appliqués à la bonne dose.
- ▶ Les nouveaux produits donnent des résultats inférieurs au témoin dans le cas de **SynCro Assur** et **FFO®** ou équivalent au témoin pour **Basfoliar® Si SL**.

Dans les conditions particulières de cette années 2023, il est nécessaire de tester ces produits en 2024 pour mieux les évaluer.

👉 Ne pas négliger les vertébrés dans la lutte biologique !

Une thèse sur les ennemis naturels du charançon du bananier (*Cosmopolites sordidus*) a été réalisée à la Réunion en 2021.










Objectifs : étudier la **prédation des arthropodes** par les vertébrés et **quantifier le rôle des prédateurs généralistes dans la régulation du ravageur.**

Déroulement de l'étude : des caméras ont été placées et focalisées sur des proies sentinelles (adultes et œufs du charançon) dans 5 parcelles de bananiers. Les images résultantes (370 000) ont ensuite été analysées.

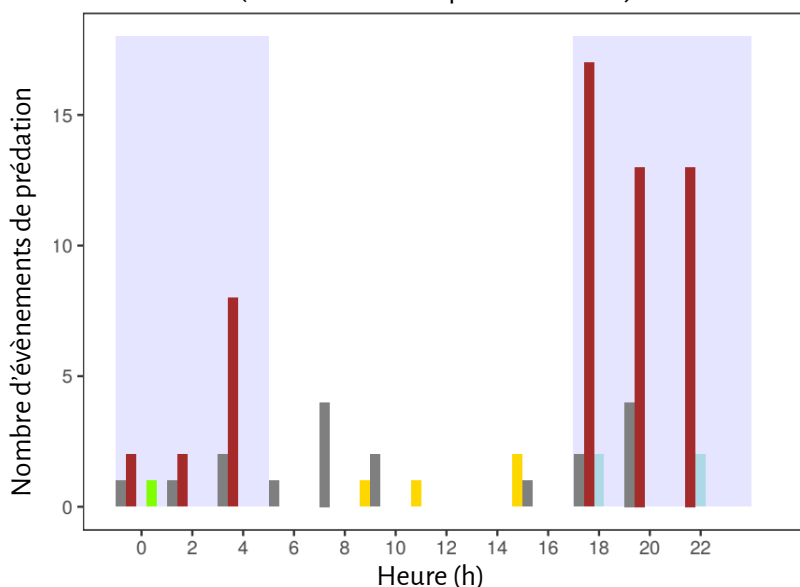
Résultats :

- ▶ **Prédation de 59 % des œufs** observés, majoritairement par des **limaces**, suivies des fourmis et des cafards.
- ▶ **Prédation de 33 % des adultes, non pas par d'autres arthropodes mais uniquement par des vertébrés !**

Les plus voraces ont été les **musaraignes** (*Suncus murinus*), suivies des souris (*Mus musculus*) / lézards (*Calotes versicolor*) et des crapauds (*Sclerophrys gutturalis*).

Sur 82 évènements de prédatons (≈33% des adultes charançons observés)	
Nb charançons adultes prédatés	Identité du prédateur
55 (67,0%)	<i>S. murinus</i>  
4 (4,9%)	<i>M. musculus</i>  
4 (4,9%)	<i>C. versicolor</i>  
1 (1,2%)	<i>S. gutturalis</i>  
18 (21,9%)	Prédateurs invisibles aux caméras 

Nb d'évènements de prédation/h sur une journée
(la zone ombrée représente la nuit)



- ▶ **L'essentiel de la prédation est nocturne.**

L'intérêt de l'étude ? Insister sur l'importance des aménagements pour petits vertébrés dans les cultures.

Pourquoi ne pas commencer par exemple par disposer des « blocs d'ardoise ou de cailloux grillagés » dans son espace de production ? C'est ce que conseille Alain FERRE (ASTREDHOR Loire Bretagne) dans l'article du RMT BIOREG reprenant les principaux résultats de cette thèse.

Pour en savoir +

Ouvrez directement :

- ▶ La thèse de M. Paul TRESSON. « Quantification du rôle des prédateurs généralistes dans la régulation du charançon du bananier grâce à de l'analyse d'images prises in situ ». Thesis, Montpellier SupAgro, 2021. (France). <https://agritrop.cirad.fr/600696/>.
- ▶ L'article du RMT BIO REG : <https://rmtbioreg.fr/ressources/69/les-vertebres-ont-ils-un-impact-significatif-sur-les-populations-de-ravageurs-arthropodes-exemple-du-charancon-du-bananier>



Veille réglementaire

→ Vérifier les usages précis sur E-Phy et retrouvez ces informations dans la newsletter Lexalerte

Extension d'usages	Spécialité	Nouveaux usages
MOVENTO® (100 g/L spirotétramate)	Insecticide contre aleurodes, thrips, cochenilles, pucerons sur cultures florales et plantes vertes, sur arbres et arbustes (aussi contre psylle et cécidomyies dans cette culture)...	Contre cochenilles sur myrtilles, groseillier, sureau noir, mûrier, airelles, églantier/cynorhodon, azérolier

Retraits d'AMM	Fin de distribution	Fin d'utilisation
PYRIPEX® et MIRAL® (100 g/L pyriproxifène) Insecticide sur arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes... notamment contre cochenille et aleurode	30/04/2024	30/04/2025

Dérogation 120j	Spécialité	Jusqu'au
SOKALCIARBO® (silicate d'aluminium sous forme de kaolin)	Insecticide contre les mouches sur concombre, courgette, melon, pastèque, potiron, tomate, aubergine à raison de 8 applications maximales / an espacées de 7 jours	14 mars 2024

Enquêtes d'usages du **CENT7®** (isoxabène) : herbicide sur arbres et arbuste, rosiers, cultures florales et plantes vertes qui avait obtenu une dérogation de 120j échéant le 6 janvier 2024 dernier. Un renouvellement de l'autorisation provisoire va être effectué dans les semaines/mois à venir auprès de l'Anses, des informations concernant les surfaces traitées au CENT 7 sont en revanche demandées. Il est donc recommandé aux utilisateurs potentiels du produit de remplir l'enquête suivante :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe39WWUDDa9pyCugVAuQPQd3dw-kqQQD3qopJDkfVabzTOIZw/viewform?usp=sf_link

Nouveaux produits	Nouveau produit	Spécialité
Utilisable en Agriculture Biologique	EVOPRATIC FB® (200 g/kg de cuivre)	Fongicide contre chancre à champignon sur arbres et arbustes (ex : chancre des cyprès), contre maladies des feuilles et des fruits sur agrumes (ex : <i>Phytophthora sp.</i> sur fruits) et d'autres usages à vérifier sur e-phy (sur fruits à pépins/coques, cerisiers...) Second nom de BOUILLIE BORDELAISE CAFFARO WG®.
Conventionnel	FLONICASTAR®, KENYBRA 500 WG® (500 g/kg flonicamide)	Insecticide contre pucerons sur arbres et arbustes, fruits à pépins, agrumes, cultures florales et plantes vertes... et contre aleurodes sur tomate-aubergine. Spécialité similaire à ALAKAZAM 500 WG® / TEPPEKI®
Conventionnel	ELUVIA® (500 g/L métrafénone)	Fongicide contre oïdium sur cultures florales et plantes vertes, rosiers, cucurbitacées, tomates, poivrons et aubergines, vigne. Générique du VIVANDO®
Conventionnel	NIXON® (10 g/kg d'acide 1-naphtylacétique)	Régulateur de croissances autorisé sur fruits à pépins à fréquence de 2 applications par an : <ul style="list-style-type: none">• 1 action sur la nouaison (applications au stade BBCH 71)• 1 action sur la chute des fruits (application juste avant la récolte) Générique de RHODOFIX®

Modification des distributeurs	Nouveau distributeur	Spécialité
KATOUN GOLD® (acide pélargonique) Ancien distributeur : Jade	Syngenta	Herbicide pour désherbage en arbres et arbustes (plantation et pépinière pleine terre), en cultures ornementales (zone de culture et intercultures), en traitements généraux contre mousse
NATURALIS® (<i>Beauveria bassiana</i> souche ATCC 74040) Ancien distributeur : De Sangosse	CBC Biogard	Insecticide contre aleurodes sur cultures florales et plantes vertes mais aussi contre mouches des fruits, acariens, thrips, psylles, pucerons selon les cultures → Vérifier les usages précis sur E-Phy

Non nécessité de fixer une Limite Maximale de Résidus (LMR) pour *Pythium oligandrum* souche M1, *Trichoderma atroviride* souche AGR2 et AT10

Actualisation de la liste biocontrôle

Autorisation pour le Cirad à faire entrer sur le territoire réunionnais et à introduire dans l'environnement pour une durée de 5 ans la mouche orientale des fruits, *Bactrocera dorsalis*, de souche **stérilisée** et d'origine mauricienne, dans le cadre du projet AttractIS.



(©ANSES)

Quel contexte ? *Bactrocera dorsalis* est un ravageur invasif des cultures horticoles classé comme **organisme de quarantaine prioritaire**. Détecté en 2017 à La Réunion, il a aussitôt causé des dégâts majeurs sur fruits, particulièrement sur mangues.

Le projet AttractIS : vise à tester l'efficacité de la **Technique de l'Insecte Stérile (TIS)** comme nouveau levier d'action de **biocontrôle**, le tout associé à des méthodes de **piégeage** innovantes.

Principe de la **technique de l'insecte stérile (TIS)** :

1. Élevage en masse du ravageur
2. Stérilisation par rayonnement
3. Lâchers des mâles stériles dans des zones définies

Objectif : qu'ils s'accouplent avec des femelles sauvages sans engendrer de descendance.

Avantage de la méthode : elle ne cible que l'espèce à réguler.

Et le piégeage ? Pour augmenter l'efficacité de la technique de l'insecte stérile, cette dernière est combinée avec le **piégeage de masse**. Dans ce projet, le choix est tourné vers un piégeage avec **attractifs** pour les **femelles** (TIS et piégeage étant appliqués en simultané et les mâles stériles participant à réduire la population de ravageurs, les femelles sont principalement visées). Le projet vise en outre à identifier de nouvelles substances volatiles ciblant les femelles *B. dorsalis*, les attractifs actuels étant essentiellement alimentaires (non spécifiques).

Pour en savoir + : <https://umr-pvbmt.cirad.fr/recherche/principaux-projets/attractis>

Adaptation du calendrier du conseil stratégique

« Comme le prévoyait le projet de décret mis en consultation publique fin octobre, le décret n° 2023-1277 du 26 décembre 2023 acte une adaptation temporaire du calendrier pour fournir l'attestation de conseil stratégique lors de la demande de renouvellement du Certiphyto. Jusqu'au 31 décembre 2027 sur le territoire métropolitain et jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Martin, les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques disposent ainsi d'un délai d'un an, non renouvelable, pour fournir l'attestation de conseil stratégique lors d'une demande de renouvellement du certiphyto, à condition de présenter un justificatif de prise de rendez-vous auprès d'un conseiller agréé pour délivrer ce conseil stratégique. Dans ce cas, le certiphyto peut être renouvelé pour une durée d'un an, avant d'être prolongé de 4 années supplémentaires si l'attestation de conseil stratégique est fournie dans le délai imparti. »



📌 Situation en France d'organismes nuisibles émergents

***Pityophthorus juglandis* (Scolyte du noyer)** Organisme de **quarantaine** en UE

- ▶ Originaire d'Amérique du Nord
- ▶ Vecteur de la maladie des **milles chancres**
- ▶ Détecté à **Lyon** en **2022**
- ▶ Nouvelles captures à **Vienne** et **Bourg-en-Bresse** en **2023**



(©ESV)

***Xylosandrus compactus* (Scolyte)** Organisme **non réglementé**

- ▶ Originaire d'Asie
- ▶ Sur **laurier**, **chêne vert**, **arbousier**... (les hôtes susceptibles d'être attaqués possèderaient les caractéristiques suivantes : **rameaux lignifiés de petit diamètre**, absence de pubescence sur la surface des rameaux, pas d'émission de gomme, latex ou d'autres liquides pendant l'attaque)
- ▶ Présent depuis **2015** (PACA)
- ▶ Signalements en **2023** dans les **Pyrénées-Atlantiques** et **Pyrénées-Orientales**



(©Anses)

***Toumeyella parvicornis* (Cochenille tortue du pin)** Organisme **réglementé** en France

- ▶ Originaire de Floride
- ▶ Détection en **2021** à **Saint-Tropez**
- ▶ En **2023**, détection à **Ollioules** à 75 km environ du premier site



(© Eric Chapin)

***Monoxia obesula* (Chrysomèle)** Organisme **non réglementé**

- ▶ Originaire d'Amérique du nord
- ▶ Stades adultes et larves **phytophages** sur feuilles et jeunes rameaux du **pourpier de mer** (*Atriplex halimus*)
- ▶ Présent depuis le début des années 2010 en Sardaigne + s'est rapidement répandu pour atteindre l'Espagne et la Grèce
- ▶ Identifié en **2021** dans l'**Hérault** et en **Corse**, puis sur l'ouest du littoral des **Bouches-du-Rhône** : depuis, son expansion semble rapide étant également retrouvé à l'intérieur des terres (ex : **Aix-en-Provence**) et dans le **Var**



(©Cédric Alonso)

***Aclees taiwanensis* (Charançon noir du figuier)** Organisme **non réglementé**

- ▶ Originaire de Chine
- ▶ Signalé en **2019** dans le **Var**, puis en **2021** dans le **Lot-et-Garonne**
- ▶ Détection en **2023** dans le **Morbihan**



(©Jean-Bernard Huchet)

Scirtothrips ginkgoe Organisme **non réglementé**

- ▶ Originaire d'Asie
- ▶ **Ginkgo biloba**
- ▶ Première détection en **2023** en **Gironde**



(©Xue-Xin Chen)

Earias roseifeira (Halias de l'Azalée)
Organisme **non réglementé**

- ▶ Papillon originaire d'Asie
- ▶ Sur **rhododendron**
- ▶ Premières détections en **2022** dans les **Landes** et en **Pyrénées-Atlantiques**



(©Ettore Guararoli)

Playnota stultana (Tordeuse)
Organisme **non réglementé**

- ▶ Originaire d'Amérique du Nord
- ▶ 1ères détections en **2022** en **Haute-Garonne** et **Pyrénées-Orientales**



(©Barry Freeman, Auburn University, Bugwood.org)

Les signalements en Europe d'organismes nuisibles

Corythucha marmorata
(Punaise réticulée du **chrysanthème**)

- ▶ Espèce invasive originaire d'Amérique du Nord
- ▶ Introduite dans les années 2000 en Chine, au Japon et en République de Corée → comportement envahissant
- ▶ Signalement pour la première fois en Italie en novembre 2022 dans la région de la Lombardie → premier signalement en Europe
- ▶ **Hôtes**: Asteraceae (*Arctium minus*, *Artemisia verlotiorum*, *Aster amellus*, *Chrysanthemum sp.*, *Solidago gigantea*), Convolvulaceae (patate douce *Ipomoea batatas*), Solanaceae (aubergine *Solanum melongena*) ...
- ▶ **Dégâts**: alimentation des nymphes et des adultes sur la face inférieure des feuilles: les individus vident les cellules provoquant un phénomène de chlorose suivi d'une chute prématurée des feuilles
- ▶ La plante entière peut potentiellement jaunir et mourir



(© Susan Ellis)

Eutetranychus africanus
(acararien de la famille des Tetranychidae)

- ▶ Découverte sur des agrumes à Madère au Portugal en 2022 = premier signalement pour cette espèce en Europe
- ▶ **Hôtes**: *Citrus medica* (nouvel hôte), *Carica papaya*, *Vitis vinifera* et *Ricinus communis*
- ▶ **Répartition**: principalement dans les régions aux climats tropicaux ou subtropicaux, déjà présent en Egypte et en Iran, sa présence dans le nord de l'Iran suggère sa capacité à survivre aux hivers froids
- ▶ Défi potentiel supplémentaire pour les vergers d'agrumes du bassin méditerranéen



(Tucker, 1926)

Pour en savoir + :

- Retrouvez la lettre d'information phytosanitaire n°168 de la DRIAIF Ile-de-France / déc.2023 :

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/lettre-actualites-phyto-ile-de-france-no168-decembre-2023-a3566.html>

- Et le service d'information de l'OEPP de novembre 2023 :

<https://gd.eppo.int/media/data/reporting/rs-2023-11-fr.pdf>



Innovation produit et conduite culturale



- ▶ *Cuphea procumbens* Sweet Talk™ F1 Lavender Splash (aussi de couleur « Red » et « Deep Pink »)
- ▶ *Viola x wittrockiana* Delta® Pro F1
- ▶ *Rubus idaeus* Mademoiselle Française®
- ▶ *Abelia chinensis* Autumn Festival® 'Minabauto1' cov



Retrouvez leurs descriptions dans Le lien horticole : <https://www.lienhorticole.fr/nouveautes/t22513>

Les lauréats du « PAYSALIA INNOVATIONS AWARDS » 2023

Organisé par l'UNEP (Programme des Nations unies pour l'environnement), ce concours vise à « récompenser les **solutions créatives** et les **technologies innovantes** imaginées par les professionnels du **Paysage** ». La remise des prix a eu lieu le 5 décembre dernier pour des lauréats sélectionnés par un jury de professionnels du paysage, de collectivités, de membres d'instituts techniques et de journalistes. Parmi ceux-là :

- ▶ **1^{er} prix : Entonem®** de Koppert. Cette solution à base du nématode auxiliaire, *Steinernema feltiae*, permet de lutter **contre la chenille processionnaire du pin et du chêne**.

Caractéristiques

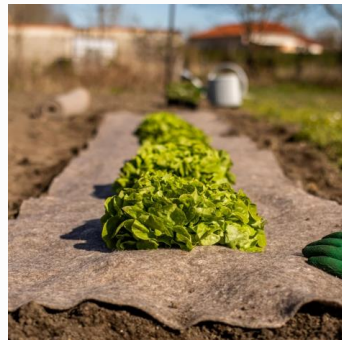
- Auxiliaire actif à des températures froides (dès 5°C / pour un résultat optimal à partir de 14°C)
- Application par pulvérisation sur les arbres infectés
- Action par contact et ingestion sur les stades chenille des processionnaires du pin et du chêne
→ Traitement curatif sur les stades juvéniles (= avant qu'elles n'entrent en procession)
- Formulation biodégradable (zéro résidu sur le végétal) et soluble



- ▶ **2^{ème} prix : Capinea®** de Capillum, un **paillage** 100% biodégradable à base de **cheveux** collectés auprès de salons de coiffure et de **laine** destinée à être jetée.



Disques de paillage Capinea®



Rouleau de paillage Capinea®

Caractéristiques

- Isolant : maintien des taux d'humidité des sols en limitant l'évaporation
- Limitation des chocs thermiques
- Désherbage : la structure naturelle des fibres capillaires bloque la lumière, limitant par la suite le développement des adventives
- Barrière physique face aux limaces et escargots

Pour en savoir +

Portails de PAYSALIA : <https://www.paysalia.com/fr/les-innovations-awards>, de Capillum <https://boutique.capillum.fr/#second-section> et de Koppert <https://www.koppert.fr/entonem/>

📌 Nouveauté 2024 : mise à jour de la gamme de panneaux HORIVER (Koppert)

Horiver Wetstick :

1. Nouveau système d'accroche



2. Plus collant pour augmenter l'efficacité de la capture des insectes (panneaux avec adhésif humide)

3. Disponibles en plusieurs coloris →

- ▶ Jaune : aleurodes, thrips, mouches mineuses et pucerons
- ▶ Bleu : thrips et sciarides
- ▶ Rouge : cicadelles
- ▶ Blanc : *Hoplocampe* et *Lygus spp.*
- ▶ Vert : *Echinothrips americanus*



Remarque : observés régulièrement, les panneaux permettent de noter la période d'entrée des ravageurs dans les serres, de suivre leur développement et de pouvoir les contrôler au plus tôt. Ces panneaux allient monitoring et piégeage des individus.

Pour vous donner une idée des densités de panneaux selon les stratégies, ils sont à placer en général :

- ▶ Tous les 100m² pour une stratégie de monitoring ;
- ▶ Tous les 50m² pour un piégeage léger ;
- ▶ Tous les 20m² pour un piégeage de masse ;
- ▶ Tous les 10m² (quasi 1 par table) voire tous les 2m² selon l'infestation, pour un piégeage de masse en cas de fortes pressions.



Infos Filière



- Ouverture de la première boutique "Silence, ça pousse" à Angers
- Ouverture des inscriptions pour participer à la semaine des fleurs pour les abeilles (31 mai 2024 – 9 juin 2024)
- Selecta One renforce sa présence sur le marché français : acquisition de tous les locaux, serres et bâtiments commerciaux du site de Challet-Hérault, à Nuaillé (49)
- 2024, les 150 ans des pépinières Desmartis

📌 Les campagnes d'adhésion VADEHO sont lancées

Quel contexte ? L'écocontribution pour le recyclage des pots plastiques (en polypropylène, PP) professionnels deviendra obligatoire d'ici janvier 2025. Pour l'anticiper et garder une marge de manœuvre plus large, VALHOR, en partenariat avec l'État français, a créé une filière volontaire de collecte et de recyclage des poteries horticoles professionnelles en décembre 2023. Cette filière est opérationnelle depuis janvier 2024. L'organisme collecteur partenaire, c'est-à-dire l'organisme qui réalisera les collectes de pots sur tout le territoire est A.D.I VALOR (maîtrise et expertise sur le recyclage du PP). Toutes les écocontributions seront versées à VADEHO, l'organisme financier créé pour cette filière.

L'objectif de la filière volontaire ? Collecter les godets, pots, contenants, coupes, suspensions, clayettes et jardinières horticoles en polypropylène qui accompagnent les plantes horticoles et à destination des professionnels. Plus de 90% des pots plastiques sont composés de polypropylène. Des études sont en cours

pour rallonger cette liste aux autres matières plastiques que le polypropylène, aux barquettes, aux plaques de semis, de culture et de transport, aux films plastiques horticoles...

Qu'entend-on par « professionnels » ? Toutes les plantes en pots qui ne finissent pas dans les ménages, c'est-à-dire toutes celles vendues aux producteurs (horticulteurs, maraîchers...), paysagistes, collectivités, grossistes (dont les ventes sont destinées aux collectivités, producteurs et paysagistes...).

Et pour les autres plantes en pot vendues in fine aux ménages ? Rien ne change, mis à part l'info tri qui doit maintenant obligatoirement apparaître sur les pots vendus.

Parce qu'il y a toujours des exceptions, il est possible d'emballer et de mettre un pot horticole sans la nouvelle info-tri sur le marché, uniquement si les emballages ont été fabriqués avant le 9 septembre 2022 et si l'acquéreur en a pris possession avant le 9 mars 2023.

Les avantages à rejoindre la filière proposée par VALHOR ?

- ▶ S'assurer du recyclage des produits collectés
- ▶ Avantages tarifaires par rapport à une filière REP agréé par l'état (qui sera automatiquement mise en place le 1er janvier 2025 pour tous)
- ▶ Adapté à la filière (grille tarifaire simplifiée et spécialisées pour l'horticulture)

Volume de pot en PP	Écocontribution par UV plant (€ HT)
< 0,5 L	0,002 €
0,5 L – 1 L	0,006 €
1 L – 2 L	0,012 €
2 L – 4 L	0,02 €
4 L – 10 L	0,05 €
> 10 L	0,12 €

- ▶ Sur la facture de vente (toujours pour les poteries professionnelles), il est autorisé d'indiquer la mention « dont éco-contribution de ... € »
- ▶ Lieux de collectes sur tout le territoire en France métropolitaine et Corse

Quelle est la marche à suivre ?

Les pots et autres produits en PP professionnels sont collectés par A.D.I VALOR :

- ▶ Sur place gratuitement en volumes > 600kg
- ▶ Sur place pour 90€ pour des volumes < 600 kg
- ▶ Dans les lieux de collectes

Les producteurs peuvent aussi devenir « lieu de collecte » avec une contrepartie financière.

Exemple : Je suis producteur, j'achète des jeunes plants en pots de 1L, je les repote dans des pots de 3L et je les vends à des jardinerie et à des paysagistes.

- ▶ Je peux payer une écocontribution à VADEHO pour les plantes en pot de 3L vendues aux paysagistes.
- ▶ Je paye par exemple l'écocontribution à CITEO pour mes plantes en pot de 3L vendues en jardinerie.
- ▶ Le producteur me fournissant les jeunes plants paye l'écocontribution à VADEHO pour les plantes en pot de 1L s'il a adhéré. Qu'il ait adhéré ou non, je ramène mes pots de 1L dans un lieu de collecte A.D.I VALOR gratuitement.

Dans le cas où je ne vends cette-fois-ci qu'à des jardinerie, je n'ai pas lieu d'adhérer à VADEHO puisque je ne vends aucune plante en pot à usage professionnel, mais uniquement à destination des ménages. Je peux quand même ramener mes produits à base de PP (pots de 1L ici) dans un lieu de collecte A.D.I VALOR.

Pour en savoir +

Retrouvez la foire aux questions de VALHOR sur le sujet : <https://www.valhor.fr/actualites/recyclage-des-pots-horticoles-professionnels-usages-valhor-repond-a-vos-questions>

📺 Vidéo de VALHOR sur les tendances jardin pour l'année 2024 (6min)
<https://www.youtube.com/watch?v=ppZutVxJC-I>

Article de UALHOR sur le bilan mondial du marché du végétal en 2023 et la position concurrentielle des différents pays

► PAYS-BAS

Baisse des exportations de fleurs de 5% et de plantes de 3%, les exportations des produits de pépinière restent toujours bien orientées. Importateur et ré-exportateur de 40 % des fleurs vendues dans le monde, son influence traditionnelle sur le marché est remise en question par les producteurs d'autres pays : le poids de la production néerlandaise diminue « lentement mais sûrement ».

► AU ROYAUME-UNI

L'Horticultural Trade Association (HTA) appelle à une action urgente en matière d'aide au commerce, de report des mesures de fin d'utilisation de la tourbe et de soutien aux producteurs.

► ITALIE

2^{ème} producteur et exportateur européen de fleurs coupées, de plantes en pot et de produits de pépinière en conteneurs, majoritairement à destination des pays européens. Disparition de nombreuses entreprises de fleurs coupées et réorientation de nombreuses petites entreprises vers la production de légumes (causes : réduction des terres disponibles pour la culture et faiblesse des bénéfices).

► ESPAGNE

Production pénalisée par la disponibilité en eau et le manque de main-d'œuvre qui peuvent pénaliser la production. Le marché britannique se réduit suite au Brexit pour les exportations ibériques, seuls les marchés du Moyen-Orient progressent.

► TURQUIE

19^{ème} rang parmi les exportateurs mondiaux de plantes ornementales, son ambition est d'atteindre, en 2025, 500 millions de \$ d'exportations pour l'horticulture ornementale. Diversification des cultures ornementales rapide, y compris pour les plantes en pot.

► ALLEMAGNE

Pays avec les réglementations les plus contraignantes. En raison des normes sociales et environnementales élevées, la filière horticole nationale, qui a pour ambition d'approvisionner en arbres l'infrastructure verte allemande, subit une augmentation massive de ses coûts en raison d'une pression fiscale de plus en plus élevée.

► POLOGNE

Acteur dorénavant majeur pour la production et le commerce de produits horticoles : filière bien structurée, qualité et quantités fiables, amélioration rapide de la logistique et capacité à exporter.

► KENYA

Passage difficile pour la filière horticole depuis deux ans en raison des coûts élevés de transport, des réglementations fiscales émises par le nouveau gouvernement et des variations climatiques défavorables. Évolution des marchés avec une diversification des exploitations en développant d'autres végétaux que des roses. Les fermes kényanes commencent aussi à proposer des bouquets tout faits.

► ETHIOPIE

Croissance remarquable de l'industrie florale au cours de ces dernières années : dorénavant 2^{ème} exportateur de fleurs d'Afrique et 5^{ème} au niveau mondial. Mais cette année, la productivité et la rentabilité de la filière risque d'être durement touchée par l'escalade de la violence dans la région nord d'Amhara.

► COLOMBIE

2^{ème} producteur de fleurs coupées du monde, principal fournisseur des États-Unis. Exportation de 98% de la production de fleurs. Aujourd'hui, la Colombie a intégré un ensemble de bonnes pratiques (notamment environnementales et sociales : labels "Certification Rainforest Alliance" et « FlorVerde »). Production de 25 % de l'offre mondiale de roses, l'offre tend à se diversifier. Cette année, c'est le changement climatique qui perturbera la production de fleurs.

► ÉQUATEUR

3^{ème} exportateur mondial de fleurs coupées (roses très haut de gamme) vers plus de 120 pays. Quasi monoproduction en cours de diversification. Pression des menaces environnementales et sociales de plus en plus forte.

► ASIE

Développements de l'horticulture ornementale très rapides et largement soutenus par les autorités en place (encouragement de gros projets d'investissements de matériel de production High-Tech avec l'aide de spécialistes néerlandais). Production actuelle pour satisfaire

la demande intérieure, en revanche les ambitions d'exportation ne sont pas exclues.

► FRANCE : perspectives 2024 pour le marché du végétal

« Comparativement à ces différents pays, la filière horticole française se situe dans une position assez médiane entre menaces et opportunités (pressions règlementaires moins immédiates et contraignantes qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas, disponibilité en eau qui semble s'améliorer,

marché des végétaux d'ornement qui résiste malgré des difficultés pour la consommation et la distribution avec l'inflation). La production doit absorber les différentes hausses de prix subies en 2023, mais les potentialités sont encourageantes : les fleurs et plantes en provenance de l'étranger seront aussi chères et pas toujours disponibles en quantités, chance à saisir pour une renaissance de la production locale, surtout pour le segment des fleurs coupées. »

Lien de l'article : <https://www.valhor.fr/actualites/decembre-2023-marche-du-vegetal-positions-concurrentielles>



Où était l'équipe d'Astredhor ce mois-ci ?

☞ Rencontre avec VALHOR sur le sujet du recyclage des pots usagers professionnels, 23 janvier 2024 - Dans le cadre de l'assemblée générale de VERDIR (à Villenave d'Ornon, ASTREDHOR Sud-Ouest) - Jean-Marc DEOGRATIAS, Olivier RIAUDEL, Jean-Christophe LEGENDRE, Doïna NJIKE, Charline LEGRAND

☞ Salon SIVAL, 16-18 janvier 2024 (Anvers) - Jean-Marc DEOGRATIAS, Emilie MAUGIN, Nicolas GUIBERT, France DAVID

Beaucoup de monde rassemblé et toujours une bonne ambiance, des rencontres avec nos fournisseurs de substrats, PBI et jeunes plantes, des présentations, dont une d'ASTREDHOR Sud-Ouest de la part d'Emilie MAUGIN sur les médiateurs chimiques... en bref, le salon était, encore cette année, fidèle à son rendez-vous !

☞ Rencontre avec les services du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, 18 janvier 2024 (Desmarts et Proflora, Bergerac (24)) Jean-Marc DEOGRATIAS, Christophe BOURNERIE



Cette journée d'échanges a été particulièrement riche et fructueuse et a permis de présenter notre filière végétale spécialisée.

Nous avons pu notamment aborder de nouvelles perspectives de collaboration et d'accompagnement pour notre secteur d'activité.

Etaient présents pour les Professionnels, Patrick CHASSAGNE et Patrick HUGLI, pour le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Éric ROUX, Fabrice ESCURE et Laura BONDU, pour ASTREDHOR, Jean-Marc DEOGRATIAS et Christophe BOURNERIE et pour VERDIR, Virginie ODDO.

Vos interlocuteurs ASTREDHOR Sud-Ouest

Service Diffusion et Transfert

France DAVID - 06 26 01 02 12
- france.david@astredhor.fr
Christophe BOURNERIE - 06 26 19 32 86
- christophe.bournerie@astredhor.fr
Charline LEGRAND - 06 62 45 95 01
- charline.legrand@astredhor.fr

Service Accompagnement et Expertise

Olivier RIAUDEL - 06 23 87 41 15
- olivier.riauedel@astredhor.fr
Doïna NJIKE - 06 12 67 86 76
- doina.njike@astredhor.fr
Jean-Christophe LEGENDRE - 06 09 89 63 20
- jean-christophe.legendre@astredhor.fr
Charline LEGRAND - 06 62 45 95 01
- charline.legrand@astredhor.fr

Service Recherche et Innovation

Jean-Marc DEOGRATIAS - 06 25 08 71 74
- jeanmarc.deogratias@astredhor.fr
Nicolas GUIBERT - 06 25 08 71 75
- nicolas.guibert@astredhor.fr
Emilie MAUGIN - 06 09 89 71 82
- emilie.maugin@astredhor.fr
Romain JOUANNIC - 06 25 08 71 76
- romain.jouannic@astredhor.fr
Valentin DUQUESNE - 07 61 37 33 52
- valentin.duquesne@astredhor.fr
Delphine DUPEYRON - 06 13 17 60 85
- delphine.dupeyron@astredhor.fr

Ce SO'PIC ! bénéficie du soutien financier des partenaires suivants :

